

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 10 JUILLET 2014 À 18 H 00

L'an deux mille quatorze, le dix du mois de juillet à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (09) :

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier.

Membres absents (06) :

ARNAUD Nadia (procuration à LATTARD-PRUVOT Agnès), BORDON Gérard (procuration à GIRARD Philippe), BOZON-VAILLE Françoise (procuration à LAPERROUSE Madeleine), MAESE Isabelle, MORVAN Yves (procuration à BERARD Claude), SORNET Emilie.

Secrétaire de séance :

LAPERROUSE Madeleine.

Afin de libérer les intervenants, le compte-rendu de la séance du 24 juin 2014 sera lu après le point n°2.

ORDRE DU JOUR :

I. PRÉSENTATION DU PROJET DE LOTS À BÂTIR À PROXIMITÉ DU GROUPE SCOLAIRE.

Monsieur Gérard ALBERT (Expert foncier) excuse tout d'abord Monsieur Yves LOUIS (Architecte paysagiste) et rappelle que le projet déclaré d'utilité publique comprenait la construction du groupe scolaire et un projet d'habitat dans le secteur de La Traversière. Celui-ci se situe en zone urbanisable INA d'une superficie totale de 3.180 m² environ. Il consiste en un habitat mixte composé de cinq lots à bâtir : deux lots d'habitations groupées (2x2 maisons) et une habitation individuelle. Chaque habitation sera desservie par la voirie existante du groupe scolaire puis par un cheminement piéton vers le cimetière. Ce projet a été présenté à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui l'a jugé cohérent avec le groupe scolaire et les lotissements proches. La commune aura le rôle d'aménageur et vendra les lots avec le permis de construire, ce qui est une bonne formule selon l'ABF.

Remarque de Claude BERARD : le cheminement piétonnier marqué en rouge sur le plan projeté est aux normes pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Monsieur Jean DUPONT (Géomètre expert, remplace Monsieur CHARVIN qui a dirigé l'étude) présente l'étude VRD (coût financier de la viabilisation des lots) :

- les 5 lots ont des superficies moyennes pour un secteur rural, entre 500 et 750 m².
- Tous les réseaux (eau, eaux usées, électricité, téléphone, éclairage public) sont présents ou en attente sous la voirie, ils avaient été prévus lors de la construction de la nouvelle école.
- Le raccordement à la chaufferie serait possible, une étude avait été demandée à ETEC et va être relancée.

Bilan financier prévisionnel :

- Etudes, travaux VRD, procédures, dossiers de permis de construire, ingénierie, etc : 129.400 euros.
- Coût foncier : 63.600 euros (3.180 m² environ à 20 euros) soit un coût total de 193.000 euros environ.
- Vente des lots avec le permis de construire facturé aux acquéreurs.

Dans le prix de vente, il faudra inclure une participation pour les travaux (notamment les réseaux) réalisés dans le cadre du groupe scolaire. Il y aura obligation de mitoyenneté.

Les maisons de type T4 avec 120 m² habitable type "maison village". L'habitat groupé pour certains lots rend le coût de la construction moindre. Ce projet se situe dans un secteur proche des services : école, salle polyvalente, mairie, aire de jeux, bibliothèque, etc.

Poursuite des opérations :

- la commune va déposer un permis valant division à valider,
- le conseil doit décider la vente des lots,
- le projet doit paraître dans la presse, les informations communales.

Les intervenants Monsieur ALBERT et Monsieur DUPONT quittent la séance.
Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la poursuite du projet.
VOTE : 13 POUR

Monsieur le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Achat d'un terrain pour l'installation d'un poste électrique à La Pallud
- Création d'un SIVOM

VOTE : 13 POUR

Les nouveaux gérants du Grand Châtelard viendront également se présenter devant le Conseil Municipal.

II. PROJET D'INSTALLATION D'UN POSTE ELECTRIQUE A LA PALLUD (ACQUISITION DE TERRAIN).

Présentation de Monsieur Bruno VILLEMIN - Directeur des 5 Régies du Canton de La Chambre :

Il faut remplacer le poste cabine haute de La Pallud qui n'est plus conforme, par un nouveau poste qui sera implanté près du boulo-drome. Il assurera la distribution du réseau basse tension du quartier. Pour cela la commune doit acquérir la parcelle section B n°516 d'une superficie de 560 m² en terrain agricole. L'estimation verbale des Domaines s'élève à 2,50 euros le m². Un accord de principe a été donné par les propriétaires.

VOTE pour autoriser le Maire à signer un compromis de vente avec les propriétaires et à négocier le prix en fonction du prix définitif des Domaines : 13 POUR.

Pour ce marché, l'appel d'offres est lancé, l'ouverture des plis aura lieu le lundi 21 juillet.

Monsieur Bruno VILLEMIN quitte la séance.

III. GERANTS DU GRAND CHATELARD.

Monsieur et Madame TRESPALLÉ, nouveaux gérants du Grand Châtelard sont invités à se présenter.

Ils sont arrivés le 7 avril dernier à Sainte Marie et ont débuté leur activité le 25 avril. Ils ont deux enfants, une fille scolarisée à l'école de Ste Marie et un garçon de 11 ans au collège de St Etienne. Ils apprécient le cadre de vie, le bâtiment communal et le faible loyer mais les débuts sont difficiles. Leur objectif serait de redonner vie au seul bar-restaurant du village.

Claude BERARD rappelle que des investissements importants ont été réalisés et souhaite vivement la poursuite de cette activité commerciale. Des problèmes ont été soulevés : la perte du numéro de téléphone suite au départ de l'ancien gérant, une fuite d'eau dans une dalle à l'étage du bâtiment. Des démarches vont être engagées auprès de l'assurance de la commune.

Les gérants quittent la séance à 20h20.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2014.
Retour à l'ordre du jour de la séance.

IV. DEMANDES DE SUBVENTIONS (FDEC).

Il s'agit de Fonds mis à la disposition des Conseillers Généraux et il reste des sommes à attribuer pour l'année 2014. Nous proposons de faire une demande de subvention pour :

- l'agrandissement du columbarium au cimetière : des devis ont été demandés à la société GRANIMOND pour l'installation d'un jardin du souvenir (8.500 euros ht), un columbarium de 18 cases (13.300 euros ht) ;

- l'aménagement du cimetière : un devis de l'entreprise MAURO pour la réfection des cinq allées du cimetière (23.471,50 euros ht) ;
- une rampe d'accès PMR à la mairie dans le cadre de l'accessibilité.

VOTE pour demander la subvention la plus élevée possible au FDEC : 13 POUR.

Sera également déposée une demande au Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE) concernant les pistes de Champfleury et du Jet suite aux éboulements.

V. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE.

Cette décision modificative sur le budget Commune permet de prendre en compte la plus value de notre attribution de compensation par rapport à 2013 et permettra de régler une facture à l'entreprise Genoulaz concernant le groupe scolaire d'un montant de 3.330 euros ttc, une facture à la société Epode pour l'aide à la réalisation du PLU (6.075 euros ttc, manque 600 euros), ainsi que l'achat de dix nouvelles illuminations de Noël à led pour un montant de 3.200 euros ttc, en plus des charges dont les compétences sont reprises par la Commune.

Elle s'articule de la manière suivante :

Fonctionnement / Recettes : chapitre 73 - compte 7321 : + 181.000 €

023 Fonctionnement / Dépenses : 7.100 €

021 Investissement / Recettes : 7.100 €

Investissement / Dépenses :

opération 053 matériel divers - chapitre 21 - compte 2135 : + 3.200 € (devis illuminations)

opération 080 école - chapitre 21 - compte 21312 : + 3.300 € (facture Genoulaz)

opération 060 plu - chapitre 20 - compte 202 : + 600 € (facture Epode)

Fonctionnement / Dépenses : chapitre 65

compte 6553 : + 15.350 €

compte 6554 : 153.480 €

compte 6574 : 5.070 €

VOTE : 13 POUR

VI. CREATION D'UN SIVOM.

Suite à la réunion du 10 juillet en Sous-Préfecture, il est proposé la création d'un S.I.V.O.M. à 2, Saint Alban et Saint Colomban des Villards et d'un conventionnement pour la compétence de la gestion du centre équestre entre ce SIVOM et Ste Marie. Le conseil donne son accord de principe.

VOTE : 13 POUR

Il s'agit d'une convention à durée déterminée, la 4C devra reprendre cette compétence dans un proche avenir.

VII. QUESTIONS DIVERSES.

- Philippe GIRARD fait part d'une invitation envoyée au Conseil Municipal pour honorer les boulistes qui participeront aux Championnats de France. Le Club demande une participation de la commune et le Conseil est favorable pour prendre en charge cinq tenues de l'équipe (360 €).

VOTE : 13 POUR

- Claude BERARD signale que le Club de football de l'A.S. Cuines La Chambre souhaiterait utiliser le stade de Bonvoisin pour l'entraînement des vétérans. Le stade n'est pas utilisable en l'état, pour avoir une structure valable, un dossier peut être constitué avec la collaboration de « Jeunesse & Sports » pour qu'on puisse associer différents intervenants intéressés (Collège, Club de football, U.A.M., etc.).

Une rencontre est déjà à prévoir avec l'AS Cuines - La Chambre pour les possibilités de pratiquer le terrain dès septembre.

Le conseil donne son accord de principe.

- Deux nouvelles enseignantes feront la rentrée au Groupe Scolaire :

- Madame VAN-DEN-HENDE pour la classe CM1 - CM2

- Madame MOUNIB pour la classe de CP - CE1 et italien

- Un devis a été demandé pour l'aménagement de la cour de l'école, l'Association des Parents d'Elèves pourrait participer à hauteur de 1.500 € à 2.000 €. Ce projet est reporté à l'étude du budget de 2015.

- Concernant les rythmes scolaires : 40 enfants sont inscrits à ce jour, les dossiers devaient être retournés pour le 7 juillet en mairie. Il est proposé la gratuité aux familles pour le 1^{er} trimestre.

- Abdelhamid BELHADDAD fait part d'une demande des jeunes pour la pose d'un haut grillage ou un filet au City. Ce dispositif permettrait de protéger l'espace voisin réservé aux petits ainsi que le groupe scolaire.

- Madeleine LAPERROUSE a reçu la demande de subvention de l'A.C.C.A., au vu des critères, l'association peut prétendre à une somme de 680 €.

VOTE : 13 POUR

- La cérémonie commémorant la fête nationale aura lieu lundi 14/07 à 11 h 30 et sera suivie d'un apéritif.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,

P. GIRARD.